

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

FIP/SC.19/9
17 novembre 2017

Réunion du Sous-comité du FIP
Washington
Mercredi 13 décembre – jeudi 14 décembre 2017

Point 9 de l'ordre du jour

PLAN D'INVESTISSEMENT DU FIP POUR LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA

DÉCISION PROPOSÉE

Ayant examiné le document intitulé *Plan d'investissement du FIP pour le Rwanda*(FIP/SC.19/9), le Sous-comité du FIP [approuve] le plan d'investissement.

Le Sous-comité reconnaît le niveau d'allocation des promesses de contribution faites par les pays membres contribuant au FIP conformément à sa décision de mai 2015. Le Sous-comité note par ailleurs qu'en cas de ressources disponibles après la mise en œuvre de la politique de gestion de la réserve du FIP, lesdites ressources pourraient être fournies aux nouveaux pays participant au FIP en vue de la mise en œuvre de leurs plans d'investissement. Le Sous-comité note enfin qu'il prendra une décision sur l'allocation de ces ressources une fois qu'elles seront disponibles.

Le Sous-comité encourage le Gouvernement du Rwanda et les banques multilatérales de développement à entreprendre une recherche active auprès d'autres sources bilatérales ou multilatérales pour financer la poursuite de l'élaboration et de la mise œuvre des projets envisagés au titre du plan d'investissement.